

AVIS PUBLIC 2022-026

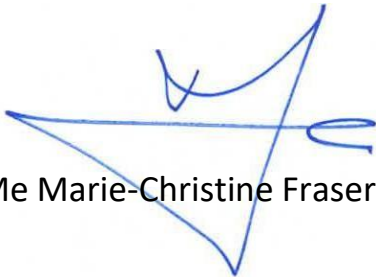
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-335 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2002-56 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

Prenez avis qu'à la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement 2022-335 modifiant le règlement 2002-56 sur les dérogations mineures.

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Ville de Val-des-Sources au 345, boulevard Saint-Luc, durant les heures d'ouverture ainsi que sous la rubrique *Règlements municipaux* sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources au www.valdessources.ca

Que ledit règlement entre en vigueur le 6 avril 2022, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à Val-des-Sources, le 6 avril 2022.



Me Marie-Christine Fraser, greffière